

## AVIS N° AV-2018-118

<b>Événement</b>	Actualisation de la Taille Minimum de Bloc d'une valeur
<b>Valeur(s) concernée(s)</b>	IMMORENTE INVEST

### **- OBJET DE L'AVIS**

La taille minimum de blocs de la valeur "IMMORENTE INVEST"

### **- REFERENCES**

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment ses articles 4, 7 bis et 19 ter ,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n°30-14 du 6 janvier 2014 et n°1955-16 du 4 juillet 2016 notamment son article 3.7.8.

Vu les dispositions de l'avis n°140/16 relatif aux modalités de calcul de la taille minimum de blocs ;

Il a été arrêté ce qui suit :

### **- ARTICLE 1**

La Taille Minimum de Blocs de la valeur "IMMORENTE INVEST" est de "33500" titres.

### **- ARTICLE 2**

Le présent avis entre en application à partir du 27/08/2018